

DESTINATAIRES : Membres du personnel, bénévoles, médecins, visiteurs

EXPÉDITRICE : Maryse Janelle, DSAPA-volet hébergement et services des activités d'alimentation

DATE : Le 17 mars 2020

OBJET : **COVID-19 : Nouvelles mesures mises en place dans les cafétérias**

Nous désirons vous informer des mesures de contrôle que nous mettons en place afin de réduire les risques de transmission par points de contact dans ces espaces communs.

Pour l'ensemble des cafétérias :

- Les comptoirs libre-service seront suspendus et, dans la mesure du possible, seront remplacés par une option entièrement servie ou une version emballée individuellement.
- Tous les produits de boulangerie et de pâtisserie seront emballés avant d'être vendus en libre-service ou servis par un préposé au service alimentaire.
- Les fruits entiers avec pelure consommable, tels que les pommes, les poires, les baies, etc. seront emballés individuellement.
- Les condiments en vrac et autres garnitures, y compris les garnitures en libre-service, seront soit remplacés par des emballages à service unique ou servis par un préposé au service alimentaire.
- Les pailles seront préemballées ou disponibles sur demande au personnel du service alimentaire.
- Les ustensiles seront disposés de manière à ce qu'il n'y ait pas de contact direct avec la partie utilisée pour la consommation ou ils seront remis par le personnel S.A.A.
- Nous demandons aux clients de cesser de nous apporter leurs tasses et leurs contenants réutilisables en plastique pour le moment, car nous ne les manipulerons pas.
- Dans nos sites offrant l'Interac, nous vous encourageons à faire votre paiement par carte.

Pour les places assises :

Nous vous demandons de respecter la distance d'un (1) mètre entre chacun, comme demandé par le gouvernement, et nous vous rappelons que l'hygiène des mains est essentielle en entrant et en sortant pour limiter la contamination par contact.

Le nombre de places utilisées ayant beaucoup baissé avec les restrictions de visites dans nos installations, il vous sera possible d'appliquer cette consigne.